



COMMUNE DE BOREX

---

## Préavis municipal n° 14 - 2022

---

Au Conseil Communal de Borex

## Budget de fonctionnement 2023

Municipal responsable

**MURY Boris**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## INTRODUCTION

Conformément aux dispositions légales,

- de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, art. 93.a,
- du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCCom) du 14 décembre 1979 art. 5 à 9,
- du Règlement du Conseil communal de Borex du 24 juin 2015 art 83,

La Municipalité doit soumettre avant le 15 décembre au Conseil communal le budget de l'année suivante pour adoption.

Les commentaires par rubrique du budget figurent sur le fascicule Budget 2023 joint au présent document, nous ne les commenterons donc pas plus en détail dans ce préavis.

Des adaptations sur les rubriques salaires et autres ont été effectuées, afin de faciliter la transition de MCH<sup>1</sup> pour le budget 2024.

## COMMENTAIRES

### Budget de fonctionnement :

Le budget 2023 présente un excédent de charges de CHF 70'890.- après amortissements et prélèvements sur les fonds de réserve, soit une diminution de charges de 296'341.- par rapport au budget 2022.

Le Conseil communal par l'acceptation du préavis 13/2022 a suivi la Municipalité sur statut quo du taux d'imposition.

### Projections Budgétaires 2023

Titre	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 Administration Générale	640'319	90'292	667'354	106'638	640'204	122'151
2 Finances	1'528'697	5'613'934	1'764'687	6'010'327	1'511'277	5'451'716
3 Domaines et bâtiments	400'882	147'247	274'339	148'332	231'208	146'786
4 Travaux	958'645	375'359	937'428	342'752	859'722	375'371
5 Instruction publique	813'880	500	797'390	900	769'101	322
6 Police	341'961	15'800	547'057	192'815	504'466	185'628
7 Sécurité sociale	1'665'124	55'487	2'170'940	0	1'904'009	447'231
8 Services industriels	20'000	0	13'000	3'200		
	6'369'509	6'298'619	7'172'195	6'804'964	6'419'989	6'729'208
Excédent	<b>70'890</b>		<b>367'231</b>			<b>309'219.01</b>

<sup>1</sup> Modèle comptable harmonisé de 2<sup>e</sup> génération

Pour l'exercice 2023, le ratio des coûts sous contrôle direct de la Municipalité est d'environ 28%, le solde étant reversé soit au Canton soit dans le cadre de nos intercommunalités. Les rentrées fiscales quant à elles représentent environ 76% de la totalité de nos revenus. Le présent budget reflète, en plus des rubriques déjà présentes lors des années précédentes :

- nombre d'habitants estimé à 1'200 ;
- l'achat de mobilier pour la halle de voirie ;
- la désaffectation partielle du cimetière.

## Finance

### Emprunts

Vu le prélèvement d'une commission sur les avoirs de 0.75% à partir d'une valeur seuil de CHF 1'100'000.- sur les comptes courants et un apport non négligeable d'impôts complémentaire, la municipalité a décidé de rembourser deux ATF arrivant à terme, pour un montant de CHF 2'075'000.- Ils seront réactualisés lors du décompte final de la facture de la cohésion sociale 2022. Selon les estimations de la BCV, les nouveaux ATF sur une période de 3 à 5 ans seront au taux de 2% et sur du plus long terme à 2.5%. Un remboursement de CHF 199'300.- sur les ATF est pratiqué selon les conditions des institutions bancaires ; le budget lui présente des amortissements du patrimoine financier et administratif lié aux investissements de CHF 407'072.-

### Impôts

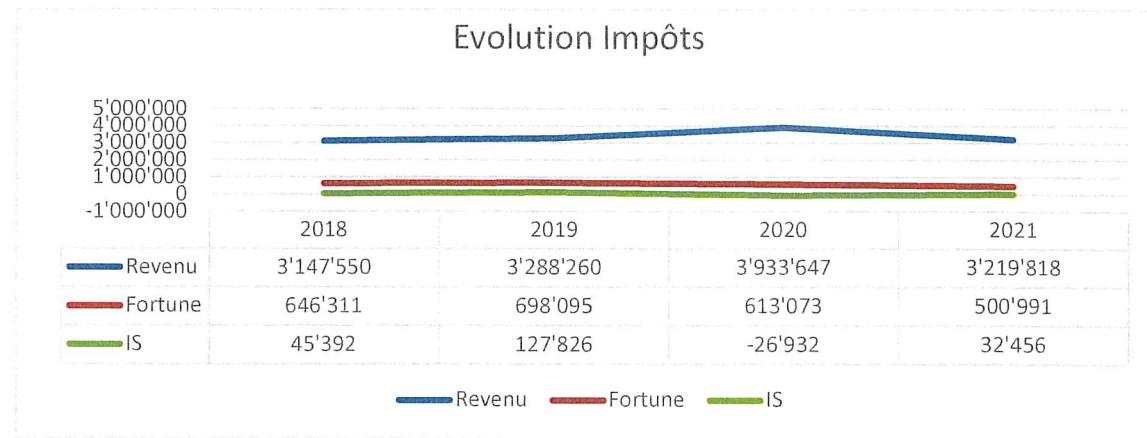
Les impôts déterminants pour le rendement communal du point d'impôt sont :

- Impôt sur le revenu et impôt sur la fortune de personnes physiques, y compris bénéfice et prestations en capital ;
- Impôt spécial affecté à des dépenses déterminées ;
- Impôt sur le bénéfice net et sur le capital des personnes morales, y compris l'impôt minimum ;
- Impôt spécial dû par les étrangers.

Valeur point d'impôt BDI



## Variations des impôts PP-PM-IS



Le cash-flow (marge d'autofinancement) pour le budget 2023 est positif.

Pour rappel, la marge d'autofinancement correspond aux liquidités dégagées par le compte de fonctionnement et qui servent à financer en partie ou en totalité les investissements et/ou à rembourser la dette.

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Revenus épurés <sup>2</sup>	6'161'142	6'652'309	6'723'183
Charges épurées <sup>3</sup>	5'807'675	6'629'725	6'276'086
Cash-flow	<b>353'467</b>	<b>22'584</b>	<b>447'097</b>

## Administration générale

### Administration

Le greffe comprend la secrétaire et la secrétaire adjointe pour un ETP de 0.95.  
Le traitement de la secrétaire de la police des constructions pour un ETP 0.35.

### Service du personnel, assurances

Toutes les cotisations des assurances pour l'ensemble des collaborateurs et des autorités politiques figurent dans ce compte ; ensuite elles sont réparties dans les différentes rubriques concernées. Pour l'Administration il y trois personnes pour 1.8 ETP<sup>4</sup>.

### Bourse

Traitements est réparti directement dans les bonnes rubriques – ETP : 0.3 pour la bourse et 0.2 pour le contrôle de l'habitant.

Ces modifications pour mieux assurer la conversion du nouveau plan comptable MCH2 pour le budget 2024.

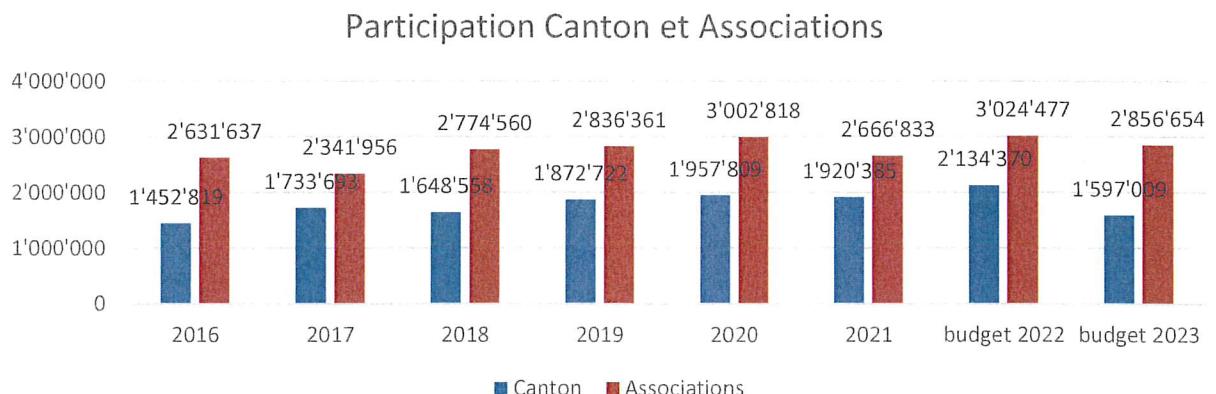
<sup>2</sup> = hors attributions aux fonds de réserves et imputations internes

<sup>3</sup> = hors amortissements, attributions aux fonds de réserves et imputations internes

<sup>4</sup> Equivalent temps plein

## Finances

En un coup d'œil, les charges non maîtrisées par la Commune

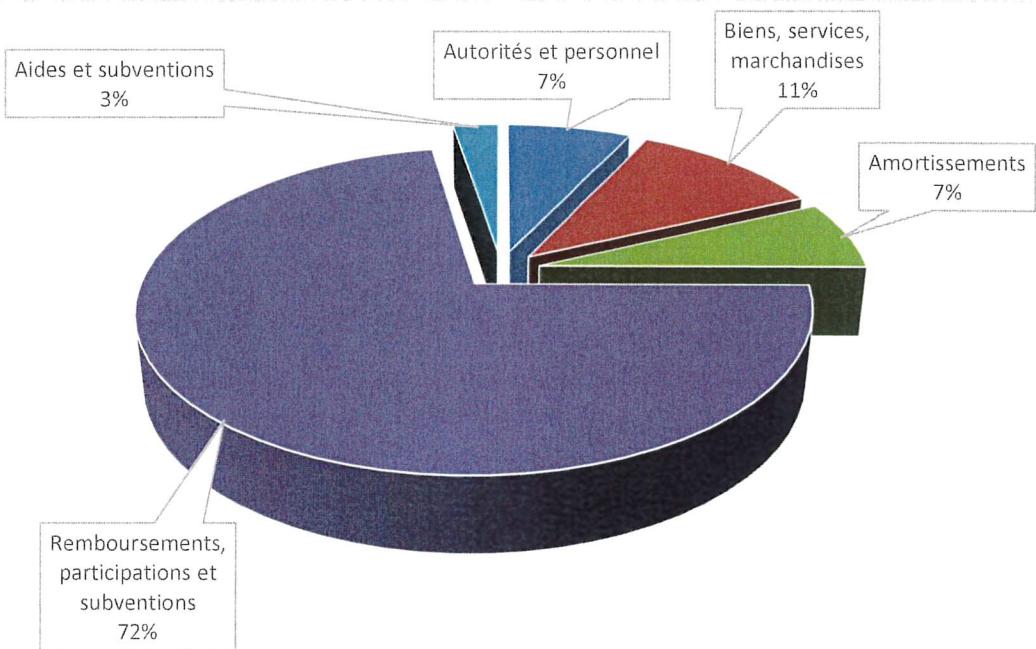


## Péréquation<sup>5</sup>

Augmentation de la contribution par rapport aux comptes 2021.

	Budget 2023	Budget 2022	Décompte final 2021
Contribution	1'372'750	1'610'309	1'328'329
Attribution	188'633	178'502	182'382
<b>Contribution nette</b>	<b>1'184'117</b>	<b>1'431'807</b>	<b>1'1455'947</b>

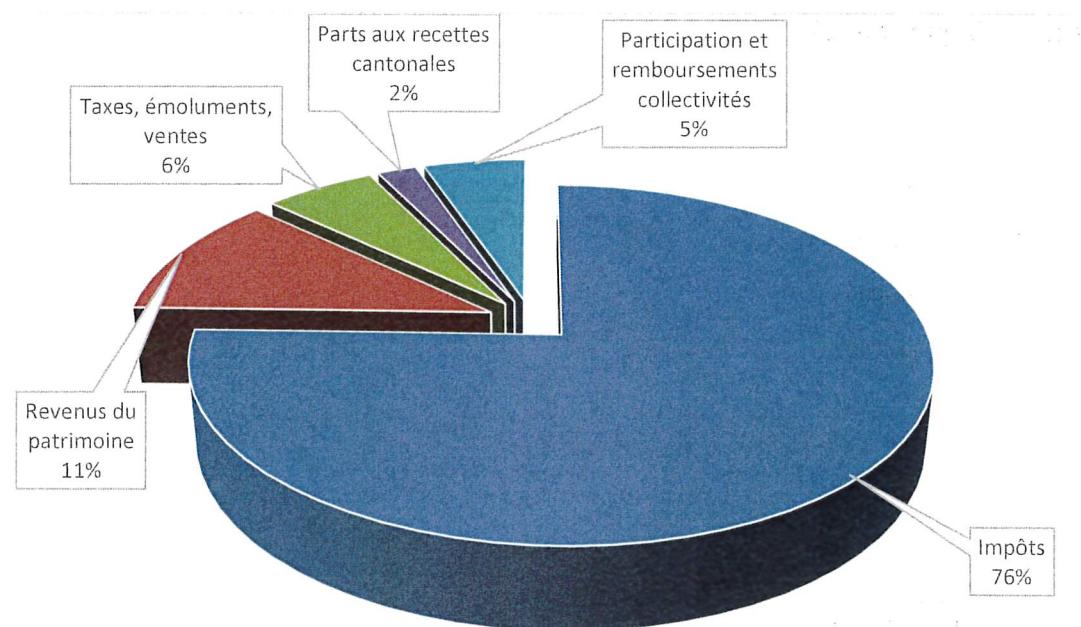
## Charges par nature<sup>6</sup>



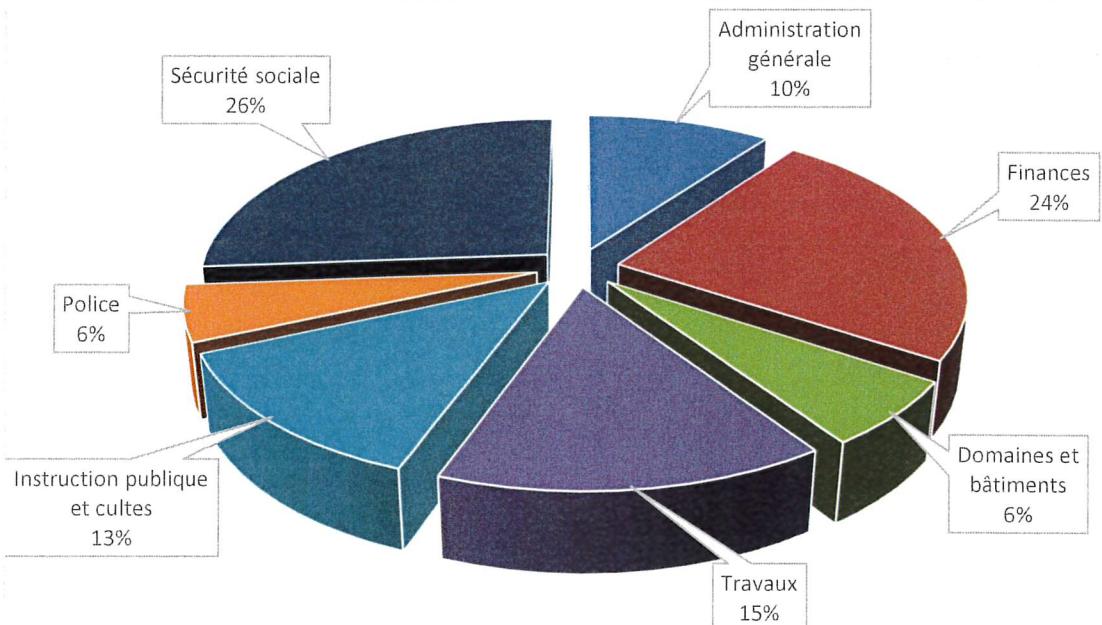
<sup>5</sup> Les montants du décompte final 2021 proviennent de l'Etat de Vaud et non de la comptabilité

<sup>6</sup> Les rubriques inférieures à 1% n'apparaissent pas

## Revenus par nature

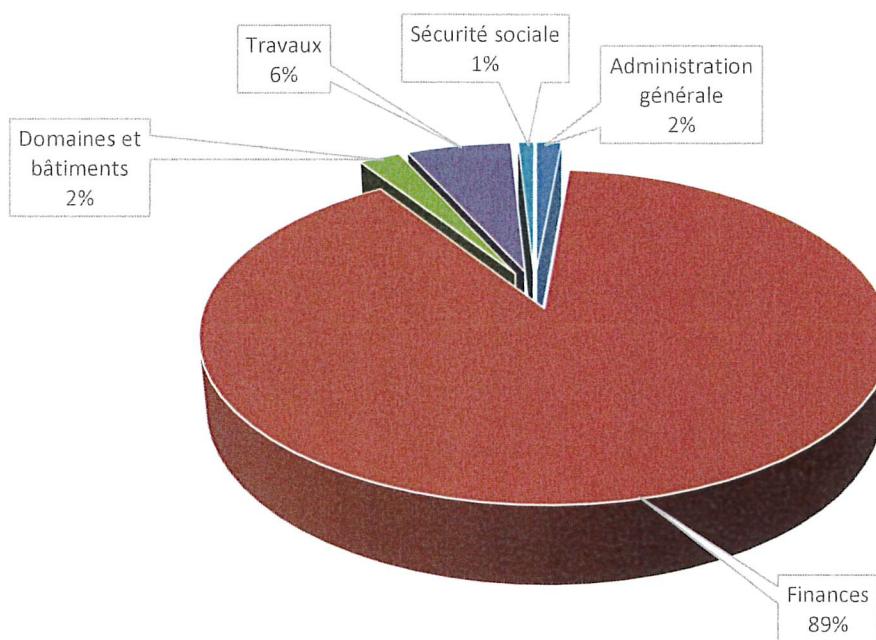


## Charges par service<sup>7</sup>



<sup>7</sup> Les rubriques inférieures à 1% n'apparaissent pas

## Revenus par service



## Domaines et Bâtiments

### Terrains

Des amortissements sur le RPGA et PPA Tranche pied seront effectués pour donner suite aux recommandations de notre réviseur aux comptes.

### Bâtiment de voirie

Achats de mobilier pour l'équipement des divers locaux. Les autres montants sont des estimations.

### Travaux

Une personne pour 1 ETP.

### Ordures ménagères et déchetterie

La taxe annuelle par habitant diminue à CHF 90.- HT et la taxe entreprise à CHF 50.- HT.

## Réseau d'égouts, épuration

### Taxe annuelle d'épuration

Article 49 du Règlement communal sur « l'évacuation et l'épuration des eaux » qui stipule :

*Le produit des taxes annuelles d'épuration et spéciales est affecté à la couverture des frais qui découlent de l'épuration communale ou de l'épuration par l'Association intercommunale.*

La rubrique 460 est une rubrique affectée, les taxes doivent couvrir les charges, les recettes supplémentaires ne peuvent être attribuées à une autre rubrique.

## **Instruction publique et Cultes**

### Enseignement primaire et secondaire

Augmentation des contributions

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2020
Primaire	429'340	423'350	419'739
Secondaire	352'940	346'150	321'810
Total	<b>782'280</b>	<b>769'500</b>	<b>741'549</b>

## **Police**

### Corps de Police<sup>8</sup>

Diminution de la contribution

	Budget 2023	Budget 2022	Décompte final 2020
Contribution	190'329	207'079	187'356

## ASP

La convention entre les 5 communes est dénoncée au 31.12.2022

## **Sécurité sociale**

### Service social

Augmentation de la contribution

AEE-Pré et Parascolaire	Budget 2023	Budget 2022	Décompte final 2021
Contribution	298'450	276'490	186'555

### Facture cohésion sociale

Diminution de la contribution

	Budget 2023	Budget 2022	Décompte final 2021
Contribution	1'266'250	1'843'836	1'220'962

Le montant total de la participation à la cohésion sociale prévisionnelle 2023 par les communes, sous réserve d'éventuels amendements décidés par le Grand Conseil lors du vote final du budget, s'élève à CHF 796.05 millions.

Conformément à l'accord canton-commune du 25 août 2020, l'allègement de la charge pour les communes s'élève à CHF 70 millions pour 2023 et un montant supplémentaire de CHF 25 millions au titre de l'accélération du rééquilibrage entre canton-commune.

<sup>8</sup> Les montants du décompte final 2021 proviennent de l'Etat de Vaud et non de la comptabilité idem pour la facture sociale

## **Services industriels**

### **Développement durable**

Un montant de CHF 20'000.- est attribué au développement durable. La Commune souhaite réaliser son profil énergétique et climatique. Ce bilan permettra ainsi de définir les priorités pour la mise en œuvre d'actions concrètes afin d'améliorer les émissions de notre Commune.

## **CONCLUSION**

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **Le Conseil communal de Borex**

- Dans sa séance du 5 décembre 2022 :
- Vu le préavis n° 14-2022 – Budget de fonctionnement 2023 ;
- Oui le rapport de la commission des Finances ;
- Entendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

## **DECIDE**

### **1. D'approuver**

Le préavis n° 14-2022 – Budget de fonctionnement 2023 tel que présenté ;

### **2. D'accepter**

Le budget de fonctionnement 2023 tel que présenté par la Municipalité.

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2022 pour être soumis au Conseil Communal de Borex.

AU NOM DE

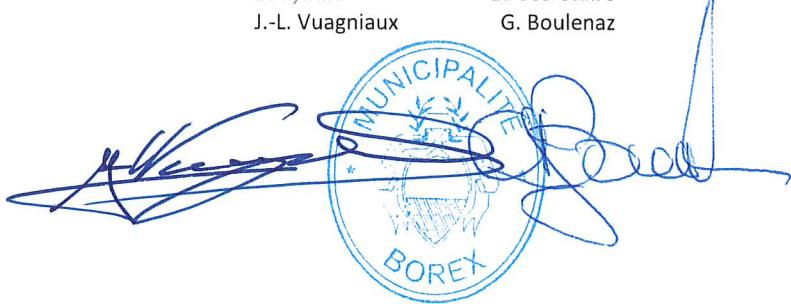
LA MUNICIPALITÉ DE BOREX

*Le Syndic*

J.-L. Vuagniaux

*La Secrétaire*

G. Boulenaz



Annexe : Budget 2023 et plan des dépenses d'investissements budget 2023